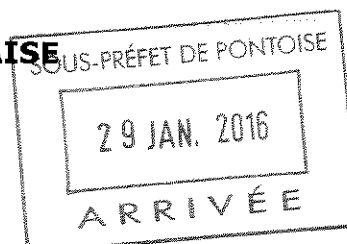


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
COMMUNE DE FREMECOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Janvier 2016

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal 15
Présents 13
Qui ont pris part à la délibération 15

Date de convocation : 06/01/2016

Date d'affichage : 08/01/2016

L'an deux mil seize, le vendredi 22 janvier, le conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis BOUILLIANT, Maire.

Présents : TEYSSOT Chantal, ZAMIA Eric, BALAN Stéphane, ROSIER Claude-Bernard, VINCENT Brigitte, POPLUHAR Maria, VALETTE David, BAHRI Joëlle, GILLES José, CATELON Monique, BOUILLE-HUET Sophie, BATAIS Marie-Pierre

Absents excusés : Jean-Pierre DEVALOIS, pouvoir donné à Chantal TEYSSOT
Mickaël CHEVALLIER, pouvoir donné à Claude-Bernard ROSIER

Secrétaire de séance : Joëlle BAHRI

Objet : N° 2016 / 1 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Considérant la loi MATPAM du 27 Janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 Août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 Octobre 2015, notifié à la Commune de Frémécourt le 3 Décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L 5210-1-1 du CGCT, les organes délibérant ont deux mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputée favorable,

Considérant que le S.M.I.R.T.O.M. (Syndicat Mixte Intercommunal du ramassage et du traitement des ordures ménagères) exerce sa compétence sur plus de trois Communautés de Communes et considérant que la prestation du S.M.I.R.T.O.M. est conforme aux attentes de la population.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite d'activités du S.M.I.R.T.O.M.

Considérant que le S.I.A.R.P. (Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Pontoise) exerce sa compétence sur plus de trois Communautés de Communes et considérant que la prestation du S.I.A.R.P. est conforme aux attentes de la population.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite d'activités du S.I.A.R.P.

Le Conseil Municipal **émet** un avis favorable :

- Sur la fusion de la CC « Carnelle Pays de France » avec la CC « Pays de France »,
- Sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

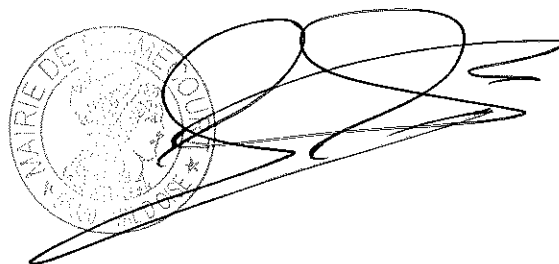
Demande :

- La modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur trois Communautés de Communes notamment pour les zones rurales.

Pour extrait en Mairie le 23 Janvier 2016

Le Maire de Frémécourt

Denis BOUILLIANT

A circular stamp of the Municipality of Frémécourt is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp and extends to the right.